

UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE
CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 25 avril 2005 (Campus de Fouillole)

Relevé de décisions

1- Le Président de l'Université des Antilles et de la Guyane ouvre la séance du Conseil scientifique Plénier du 25 avril 2005 en souhaitant la bienvenue aux nouveaux élus Enseignants-chercheurs, étudiants, IATOS, et personnalités extérieures qui participeront à la politique de recherche de l'établissement (la moitié des membres du Conseil a été renouvelée).

Pour les accompagner dans leurs nouvelles fonctions, une page web est spécialement mise à leur disposition sur le site internet de l'Université.

2- Les membres de ce nouveau Conseil adoptent, avec quelques modifications de forme, le procès verbal du Conseil Scientifique Plénier du 22 novembre 2004. Les nouveaux membres se sont abstenus ou n'ont pas participé au vote :

| | |
|----|--------------------------|
| 14 | pour |
| 12 | abstentions |
| 4 | Ne participent pas |

3- Le Président propose d'adopter des mesures qui allègent les dépenses de transport aérien et d'hôtellerie liées à l'organisation des trois conseils de l'établissement. Le coût de la tenue des conseils centraux s'élève en effet à 47 670 euros. Le regroupement des trois conseils sur une semaine et la négociation des prix de groupe avec les transporteurs permettent de réaliser des économies importantes. En conséquence, les modifications de billets ou de réservations d'hôtel ne seront plus autorisées.

4- Max LOUIS, Vice-Président sortant du Conseil Scientifique, présente le bilan du volet recherche du contrat quadriennal 2002-2005 qu'il a établi à partir des réponses à un questionnaire - approuvé par le CS - qui avait été transmis aux responsables des unités de recherche. Ce bilan fait apparaître des résultats en progression. M. LOUIS attire l'attention sur l'évolution de la recherche qui sera plus que jamais étroitement liée à l'enseignement, avec la mise en œuvre du LMD. Le rythme actuel de soutenance des thèses à l'UAG est de 1 thèse en 8 ans par HDR, Ce résultat nettement insuffisant, doit être amélioré. Il est proposé de demander pour le prochain contrat autant d'allocations de recherche que d'équipes d'accueil.

5- Michel DUPONT, Directeur de l'École Doctorale, présente le bilan cette ED qui compte près de 300 doctorants. Une discussion s'en suit et le Président suggère de soumettre au conseil de l'ED les problèmes d'encadrement et de formation des doctorants au sein des équipes d'accueil. Il serait souhaitable de mettre en place un programme de formation doctorale spécifique à la Guyane. Toutefois, il conviendrait très rapidement, que tous les doctorants soient inscrits à l'UAG.

6- Élection du vice-président du CS et de la section permanente :

6.1- Vice-Président du CS (vote à bulletins secrets) : M Jean – Gabriel MONTAUBAN, candidat à la fonction est déclaré élu par :

| | |
|----|-------|
| 28 | Pour |
| 2 | nul |
| 2 | blanc |

6.2 – Section permanente du CS (vote à main levée sur la proposition suivante) :

- Enseignants-chercheurs secteur électoral Guadeloupe : Charbel MACDISSI et Max LOUIS

- Enseignants-chercheurs secteur électoral Martinique : Corinne MENCE-CASTER et Elina DÉVOUÉ
- Enseignants chercheurs secteur électoral Guyane : Gérard CHALANT et Théophile MEHINTO
- IATOS : Marie-Claude LESCO
- Etudiant : Sabrina PRUDENT
- Personnalité extérieure : Danielle CELESTINE -MYRTIL-MARLIN

La composition de la section permanente est approuvée par le Conseil scientifique à l'unanimité.

7- LMD : le conseil scientifique a voté les dernières modifications de l'architecture de l'offre de formations sous réserve de quelques modifications à clarifier en licence et Master du domaine droit et science politique.

8- La prise en charge des déplacements des membres des jurys de soutenance d'HDR doit être revue. Pour les chercheurs d'organismes, cette charge incombera dorénavant à leur organisme d'appartenance. Quant aux enseignants-chercheurs, il conviendrait que cette charge soit assurée par leur équipe d'appartenance. Ce dernier point doit être rediscuté en ce sens.